

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1981)
Heft: 577

Rubrik: Courier

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

GENÈVE (suite)

Western sur Rhône

C'est au tour de la police genevoise d'entrer en action. Course poursuite à plus de 100 kmh. Et à nouveau les balles sifflent: une à l'arrière de la voiture, deux dans la portière du conducteur et deux dans la nature. Les hommes de l'ordre visaient les pneus.

La Cadillac est coincée, les jeunes gens arrêtés. Le passager est rapidement relaxé, ignorant qu'il était de rouler avec un conducteur sans permis et dans un véhicule muni de plaques volées.

Six balles pour une cavale. Oui, on sait, Genève, les hold-up, les gangsters. Toujours est-il que la police genevoise a la gachette facile, trop facile. Ce cas n'est pas unique. Au bout du lac, la maréchaussée s'échauffe vite. Pour peu, elle ramassait deux cadavres. Pour un instant d'aventure. Pas censée savoir, dira-t-on.

Les juristes dissertent sur le principe de proportionnalité: adapter les moyens aux fins; les serviteurs de l'ordre en ont-ils entendu parler?

PS. M. Fontanet, responsable du Département de justice et police, serait bien inspiré de conseiller à ses agents de regarder plutôt Colombo que Starsky et Hutch le samedi à la TV.

COURRIER

Les brevets et le capital

Dans votre numéro 574, vous avez donné une recension extensive du livre de Gerster «Patentier Profite». Il serait certainement utile à vos lecteurs, et honnête à leur égard, de compléter ce texte par des commentaires sur le point suivant: lorsque la protection de la propriété intellectuelle que représente le système des brevets aura été supprimée à la

demande du tiers monde et de ses amis, comment pourra-t-on motiver les industriels à financer un effort de recherche et développement, sachant que sitôt une invention au point, n'importe qui pourra copier le procédé et vendre le produit bien meilleur marché, cela tout particulièrement dans le domaine de la chimie industrielle? Si l'invention ne permet plus de retrouver le capital investi et de dégager le financement des recherches qui n'aboutiront à rien, vaut-il encore la peine de faire de la recherche? Sans doute non. Pour ne prendre qu'un exemple, dans le domaine pharmaceutique la mise au point d'un médicament représente une mise de fonds de 60-80 millions de francs suisses, souvent même plus. Peut-on offrir un cadeau de cette importance aux imitateurs qui se serviront non seulement du procédé mais encore de toutes les publications qui se rapportent au produit en question?

Un mouvement s'est déjà esquissé dans la direction prônée par Gerster, au Canada plus précisément.

ANNEXE

La planète en cinq camps

Puisque notre correspondant attire notre attention sur la situation de l'industrie pharmaceutique mondiale face au système juridique du brevet, quelques indications supplémentaires — nous reviendrons évidemment sur ce sujet, important comme on l'a vu!

Les experts spécialisés dans la situation des industries pharmaceutiques dans les pays en développement répartissent ces derniers en cinq catégories qui correspondent «grosso modo» à cinq stades de développement de la production pharmaceutique¹. Nous croyons utile de vous donner en détail les pays concernés. C'est entre ces zones que se joue le jeu subtil et féroce des contrats de fabrication, des accords de licence et autres modes de transfert de la technologie pharmaceutique, les entreprises

Ce démantèlement partiel des brevets a déjà porté ses fruits. Vous pourrez lire, dans le dernier numéro de la revue «Prospective et Santé», l'article décrivant la disparition progressive de l'industrie canadienne du médicament. Est-ce cela que la gauche et les tiers-mondistes désirent pour notre pays?

Gilbert Gander

RÉPONSE

Autres temps, autre droit

Dans une pétition adressée à l'Assemblée fédérale en 1881 l'industrie chimique helvétique affirmait que la plupart des découvertes dans ce secteur avaient été faites dans des pays ne connaissant pas les brevets.

Au 19^e siècle, la chimie comptait parmi les adversaires les plus acharnés de toute protection légale.

multinationales conservant de toute manière dans leur manche le véritable atout, le contrôle sur les matières de base (outre celui qu'elles exercent sur les brevets et sur le nom commercial des médicaments les plus demandés).

1. Les pays en développement, ceux qui ne fabriquent pas de produits pharmaceutiques (pays cités dans l'ordre alphabétique anglais et donnés dans leur dénomination de 1973/1974!):

Afghanistan, Barbade, Basutoland, Bechuanaland, République de Botswana, Honduras britannique, Brunei, Burundi, Cameroun, République Centre-Africaine, Tchad, République du Congo (Brazzaville), Chypre, Dahomey, Gabon, Gambie, Guyane, Haïti, Côte d'Ivoire, Koweït, groupe des îles Leeward et Windward, Lesotho, Libye, Madagascar, Mali, Malte, Mauritanie, île Maurice, Antilles néerlandaises, Nigéria, Arabie Saoudite, Sierra Leone, Somalie, République du Yémen du Sud, Surinam, Swaziland, République arabe syrienne, République unie de Tanzanie, Républi-